

## L'attractivité des ordres, de la profession

### Constats

La situation actuelle révèle de nombreux éléments qui illustrent comment la profession d'avocat et les ordres doivent évoluer pour rester en phase avec notre société en mutation.

- **Attractivité et modernisation**

La question de l'attractivité des ordres professionnels est indissociable de celle de la profession d'avocat. Aujourd'hui, les ordres et les cabinets d'avocats sont appelés à montrer qu'ils savent évoluer pour rester pertinents. La modernisation ne concerne pas uniquement les outils technologiques, mais aussi la manière d'exercer le métier et de transmettre ses valeurs essentielles.

- **Attractivité et qualité de services de l'avocat sur le marché des prestations de services juridique et judiciaires** : Promouvoir notre déontologie comme vecteur de promotion et développement de l'activité des cabinets d'avocats sur le marché du droit.

- **Évolution des besoins et des attentes**

La société change rapidement. Les clients attendent désormais des avocats une expertise de pointe combinée à une sensibilité aux enjeux sociaux et environnementaux. De plus, l'évolution des domaines du droit et l'apparition de nouvelles technologies imposent aux professionnels d'acquérir des compétences supplémentaires, tant techniques qu'interpersonnelles.

- **Attentes des jeunes confrères**

Les nouveaux avocats arrivent avec des aspirations différentes : ils recherchent non seulement une carrière intellectuellement stimulante, mais aussi des conditions de travail qui préservent leur équilibre personnel et leur bien-être. Ces jeunes professionnels souhaitent un environnement qui valorise leur développement personnel et leur offre des perspectives d'évolution en phase avec leurs valeurs.

- **Adaptation collective et révision des modes de fonctionnement**

Pour répondre à ces défis, il est indispensable de repenser l'ensemble des modes de formation, d'intégration et de gestion des cabinets. Il s'agit notamment d'anticiper les risques psychosociaux, de revoir les pratiques et temps de travail et d'adapter la transmission des savoir-faire afin de permettre une adaptation continue aux exigences du marché et aux évolutions sociétales.

- **Intégration des valeurs humanistes et de développement durable**

La profession ne peut se contenter des seuls principes déontologiques (dignité, loyauté, égalité, etc...)

sans y intégrer des valeurs modernes. La diversité, l'égalité entre les sexes, la lutte contre les discriminations, la parité, le bien-être au travail et la préservation de l'environnement et du climat doivent désormais occuper une place importante dans l'exercice du métier d'avocat.

- **Initiatives préexistantes**

Des démarches concrètes ont déjà été initiées, comme la Charte de 2017 sur la Responsabilité Sociétale des Cabinets d'Avocats (RSCA) et la création, en 2024, de la Commission Territoire et Initiatives des Ordres qui recense les actions des barreaux afin de renforcer la cohésion professionnelle et améliorer les conditions d'exercice des avocats. Ces initiatives montrent que la profession a déjà amorcé un virage vers une plus grande responsabilité sociale et environnementale.

## Enjeux

Les défis à relever sont nombreux et déterminants pour l'avenir de la profession. Il s'agit de s'adapter aux évolutions tout en renforçant son attractivité et son exemplarité.

- **Renforcer l'attractivité de la profession**

Pour que la profession d'avocat demeure un choix de carrière valorisant, il est essentiel d'intégrer des pratiques modernes et d'offrir des conditions de travail qui répondent aux aspirations des jeunes générations. L'image de la profession doit se moderniser pour refléter une réalité à la fois innovante et éthique.

- **Répondre aux attentes de la clientèle et de la société**

Les clients d'aujourd'hui ne se contentent plus d'une expertise juridique classique. Ils recherchent des avocats capables de comprendre et d'intégrer les enjeux sociaux et environnementaux dans leurs pratiques. Cela passe par une remise en question des méthodes traditionnelles et par l'adoption de nouvelles approches, plus inclusives et responsables.

- **Prévention des risques psychosociaux et amélioration des conditions de travail**

La gestion du stress, la prévention des risques psychosociaux et l'aménagement d'horaires flexibles représentent des enjeux majeurs pour garantir un environnement de travail sain et productif. Ces mesures sont cruciales pour la santé mentale des professionnels et pour favoriser un équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

- **Intégrer la dimension du handicap**

Assurer l'égalité des chances passe par la mise en place d'aménagements adaptés et la sensibilisation aux besoins des avocats en situation de handicap. Cela contribue à créer une profession plus inclusive et respectueuse de la diversité des profils.

- **Valorisation de l'engagement local et de l'innovation**

L'ancrage territorial des barreaux et des ordres peut devenir un levier important pour renforcer leur image. En valorisant les initiatives locales, en particulier celles qui touchent à la modernisation numérique et aux pratiques responsables, la profession peut se positionner comme un acteur engagé et innovant sur le plan sociétal.

- **Interroger le modèle économique et social pertinent d'un cabinet d'avocat**

### Propositions

Pour relever ces défis et répondre aux enjeux identifiés, plusieurs actions concrètes et ambitieuses peuvent être mises en œuvre afin de moderniser la profession et d'améliorer son attractivité globale.

- **Relancer et promouvoir la Charte RSCA**

Il s'agit d'activer la Charte de 2017 sur la Responsabilité Sociétale des Cabinets d'Avocats pour encourager l'ensemble des barreaux et des cabinets à adopter des pratiques responsables. Cette charte devrait servir de référence pour intégrer des valeurs telles que la diversité, l'égalité, la lutte contre les discriminations et la préservation de l'environnement dans toutes les dimensions de l'exercice du droit.

- **Modéliser les initiatives recensées par la Commission Territoire et Initiatives des Ordres**

Cette commission, créée en 2024, doit être soutenue et élargie afin de recueillir, partager et diffuser les initiatives locales exemplaires, engager une réflexion prospective sur l'avenir de la profession. Elle joue un rôle essentiel en tant que plateforme de mutualisation des bonnes pratiques, permettant aux barreaux de s'inspirer des expériences réussies de leurs homologues locaux.

- **Développer des actions thématiques ciblées**

- **Prévention des risques psychosociaux** : Mettre en place des analyses approfondies pour identifier les sources de stress et instaurer des mesures de soutien adaptées, afin d'assurer un environnement de travail plus sain.
- **Prévenir et sanctionner les faits de harcèlement discrimination au travail.**
- **Conciliation entre vie professionnelle et vie privée** : Adopter des organisations de travail favorisant des horaires flexibles, des dispositifs de soutien à la parentalité et des initiatives qui facilitent l'équilibre entre les exigences professionnelles et personnelles.
- **Intégration du handicap** : Adapter les espaces de travail et proposer des formations spécifiques pour sensibiliser l'ensemble des membres aux enjeux liés à l'accueil et au soutien des avocats en situation de handicap.

- **Intégrer pleinement les valeurs humanistes et de développement durable**

Il est crucial d'inscrire dans la pratique quotidienne des ordres et des cabinets les valeurs modernes telles que la diversité, l'égalité, la parité et la préservation de l'environnement. Ces valeurs doivent se refléter dans toutes les actions, qu'il s'agisse de recrutement, de formation ou de gestion interne.

- **Adapter les formations et renforcer l'intégration des nouveaux avocats**

Les écoles d'avocats et les ordres doivent collaborer pour revoir les programmes de formation afin d'intégrer ces nouveaux enjeux. Cela permettra de préparer les futurs professionnels à une pratique du droit moderne, à la fois techniquement experte et socialement responsable. Promouvoir un statut sécurisé de l'élève avocats (Sui générés, et/ou contrat d'apprentissage). Accompagner les barreaux dans les conditions d'accueil des élèves avocats et nouveaux collaborateurs. Aide au développement et

l'animation des commissions jeune barreau.

- **Améliorer la communication et développer des partenariats**

La mise en place d'une communication transparente et proactive est essentielle pour valoriser les initiatives prises par les ordres. Par ailleurs, établir des partenariats avec des acteurs institutionnels et sociaux contribuera à renforcer l'image d'une profession engagée, innovante et en phase avec les attentes de la société contemporaine.

- **Développer le recours au QUAD (questionnaire d'auto-évaluation de déontologie)** destiné à faciliter la mesure de la performance déontologique des cabinets

- **Créer une Commission Innovation et de prospective professionnelle**

Une commission innovation et prospective professionnelle mise en place par la Conférence des bâtonniers pourrait avoir pour mission de :

- Anticiper les mutations de la profession : Identifier les tendances sociétales, technologiques (comme l'intelligence artificielle), et économiques qui impactent le métier d'avocat, afin d'adapter les pratiques et les modèles économiques des cabinets.
- (Re)Valoriser l'Aide Juridictionnelle, repenser la participation des ordres dans l'organisation de l'accès au droit, revoir la question des financements.
- Améliorer la compétitivité des avocats sur le marché du droit : Étudier les opportunités offertes par les évolutions du droit et développer des niches juridiques émergentes.
- Promouvoir le bien-être et la qualité de vie au travail : Poursuivre les réflexions sur l'amélioration des conditions de travail des avocats à partir d'expérience et retour d'expérience des barreaux.
- Sensibiliser et former : Accompagner les avocats dans leur transition vers des pratiques modernes et les préparer aux défis futurs grâce à des formations adaptées.

- Mettre en place une communication transparente sur les initiatives RSE engagées dans les barreaux.
- Adosser la réflexion et l'accompagnement des ordres par la Conférences en matière d'innovation professionnelle sur les retours d'expérience des barreaux



---

**Olivier JOUGLA**

olivier.jougla@ekis-avocats.fr

---

06 12 17 59 63

---

169, bd de Strasbourg - 76600 Le Havre

---